

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille trois cent quinzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 13 mai 2014, à 11 heures

*Président* : M. Toshio Sano .....(Japon)

GE.17-03082 (F) 250417 260417



\* 1 7 0 3 0 8 2 \*

Merci de recycler



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1315<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

La deuxième partie de la session de 2014 de la Conférence a débuté cette semaine et je me félicite de vous voir tous réunis dans cette salle. Permettez-moi tout d'abord de vous confirmer qu'en ma qualité de Président, j'ai à cœur de rester à votre service et suis déterminé à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour que nous obtenions les meilleurs résultats.

Avant toute chose, je souhaiterais attirer l'attention sur la demande du Costa Rica, État non membre de la Conférence, qui souhaiterait participer aux travaux de la session de 2014 en qualité d'observateur. Cette demande figure dans le document CD/WP.577/Add.3. À la date d'hier, 12 mai 2014, à 16 heures, le secrétariat n'avait reçu aucune autre demande. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Costa Rica à participer à ses travaux conformément à son règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui doivent s'exprimer aujourd'hui, je souhaiterais évoquer quelques points. Dans le cadre de cette session, la Conférence a déjà approuvé deux premières initiatives pour cette année : remettre sur pied le groupe de travail informel sur un programme de travail et définir d'un commun accord le calendrier des activités. Ces résultats sont positifs pour la Conférence, mais ils ne sont pas une fin en soi. Pour que la Conférence puisse répondre aux espoirs placés en elle, il faut que nous fassions le meilleur usage possible de ces instruments. Je sollicite par conséquent votre soutien et votre coopération pendant toute la durée des travaux de la Conférence.

En ce qui concerne le groupe de travail informel, je tiens à vous signaler que j'ai tenu entre les sessions des consultations avec M. Luis Gallegos Chiriboga, Ambassadeur de l'Équateur et Coprésident du groupe de travail informel, ainsi qu'avec M. Peter Woolcott, Ambassadeur de l'Australie et Vice-Coprésident de ce même groupe. Les six présidents de la présente session les ont également rencontrés hier.

Suite aux consultations tenues hier, le Coprésident et le Vice-Coprésident, soucieux de parvenir à un compromis en ce qui concerne le programme de travail, ont réuni à votre attention un ensemble de propositions qui seront examinées dans le cadre de la réunion du groupe de travail informel qui se tiendra lundi prochain, le 19 mai, à 15 heures, et qui sera ouverte à tous.

Je tiens à remercier les deux ambassadeurs pour leur travail et j'espère que toutes les délégations vont engager une réflexion sur leurs propositions afin que nous puissions avoir un échange constructif la semaine prochaine.

En ce qui concerne le calendrier des activités, les réunions informelles consacrées à diverses questions de fond débiteront la semaine prochaine. Pour permettre aux participants de s'exprimer le plus ouvertement possible, la discussion à laquelle participeront les États membres et les observateurs aura lieu dans le cadre d'une réunion à huis clos. Les réunions se dérouleront dans cette salle et seront présidées directement par les coordonnateurs respectifs.

La discussion consacrée à notre premier thème, le désarmement nucléaire, commencera à la séance de l'après-midi du mercredi 21 mai et sera coordonnée par M. Abdelnasser, Ambassadeur de l'Égypte, qui devrait vous communiquer prochainement un plan de travail aux fins de ce débat. En ce qui me concerne, je suis impatient de voir s'engager un débat sur toutes les questions que nous sommes appelés à examiner, et j'invite instamment toutes les délégations à y participer activement.

Y-a-t-il des observations à propos de ces deux questions ? Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Khelif** (Algérie) : Merci, Monsieur le Président ; comme c'est la première fois que la délégation algérienne prend la parole sous votre présidence, elle tient à vous exprimer toutes ses félicitations et à vous assurer par la même occasion de son plein soutien. La délégation algérienne aurait souhaité que la Conférence parvienne à convenir

d'un programme d'activités plus ambitieux mais, faute de mieux, nous nous félicitons de l'adoption des décisions relatives au rétablissement du groupe de travail informel et de l'adoption du calendrier d'activités informel. À cet égard, nous souhaitons exprimer nos remerciements aux ambassadeurs qui ont accepté d'assumer la responsabilité de président et de vice-président du groupe de travail, ainsi qu'à ceux qui ont accepté la responsabilité de coordonnateur dans le cadre du programme d'activités.

Si nous intervenons, c'est juste pour suggérer une idée ou, plutôt, obtenir quelques précisions. Vous avez indiqué dans votre exposé que les réunions informelles se tiendraient seulement avec les États membres et les États observateurs. Sachant que ces réunions auront lieu dans un cadre informel et que, par conséquent, il ne sera pas établi de procès-verbal ni de document de la Conférence du désarmement, ne serait-il pas utile d'associer la société civile et les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine à ces réunions, de les autoriser à participer ; ce qui nous permettrait de bénéficier de leur sagesse, de leur expertise et de leurs connaissances en matière de désarmement nucléaire ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de ses observations et vais répondre à sa question. Par principe, je tiens à respecter le point de vue de chaque coordinateur sur la façon de structurer les débats, car ils se sont portés volontaires pour assumer ce rôle important. N'ayant pas encore pris connaissance du plan de travail des coordinateurs, je ne sais pas pour l'instant s'ils inviteront des représentants de la société civile à participer au débat. Je ne pense donc pas qu'il y ait lieu à ce stade d'établir une règle générale concernant la participation de la société civile, mais j'estime qu'il serait souhaitable et utile de stimuler le débat. Je m'en remets donc sur ce point à la décision de chaque coordonnateur.

Y-a-t-il d'autres observations ? Il semble que ce ne soit pas le cas.

Sur la liste des orateurs prévus pour aujourd'hui, je vois un seul nom. Je donne donc la parole à la représentante du Kirghizistan, M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Gulnara Iskakova, qui s'exprime au nom des cinq États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

**M<sup>me</sup> Iskakova** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole pour la première fois et saisis donc cette occasion pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien et de la coopération indéfectibles du Kirghizistan pendant toute la durée de votre mandat. Je tiens également à féliciter M. Møller pour sa nomination au poste de Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement.

Le 6 mai 2014, un événement historique s'est déroulé en marge de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Ce jour-là, la France, la Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique ont signé le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, instrument juridiquement contraignant, garantissant ainsi qu'ils n'emploieront ni ne menaceront d'employer des armes nucléaires contre les cinq pays d'Asie centrale parties au Traité : le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Comme l'a déclaré ce jour-là M<sup>me</sup> Kane, en sa qualité de Haut-Représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement, la signature du Protocole a marqué une étape importante sur la voie du renforcement de la sécurité régionale en Asie centrale et du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Je souscris sans réserve à ce propos. Cette signature contribuera par ailleurs à accélérer le désarmement nucléaire et à promouvoir la sécurité partout dans le monde.

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce le régime international de non-prolifération en interdisant notamment la mise au point et les essais d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale oblige les cinq États d'Asie centrale à refuser l'implantation d'armes nucléaires sur leur territoire. Les États d'Asie centrale sont également tenus

d'adopter le Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui renforce les pouvoirs et les moyens de l'Agence et garantit ainsi que toutes les activités nucléaires ne pourront servir que des fins pacifiques.

Je tiens dans ce contexte à féliciter toutes les personnes ici rassemblées pour une autre avancée remarquable dans le processus de non-prolifération et de désarmement engagé au niveau mondial.

Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage, individuellement et collectivement, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour l'attitude constructive qu'ils adoptent dans le cadre des négociations avec les États d'Asie centrale depuis l'entrée en vigueur du Traité en 2009. Il importe de signaler que le Protocole au Traité a été signé simultanément par l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires, ce qui constitue un événement inédit. J'espère que ces États ratifieront le Protocole au Traité dans un très proche avenir.

Ma délégation tient également féliciter notre voisin, le Kazakhstan, pour l'excellence du travail de coordination qu'il a accompli dans le cadre du Traité entre 2012 et 2014, période pendant laquelle il a représenté les pays d'Asie centrale dans les négociations avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Le Kirghizistan a été l'un des cofondateurs de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et est le dépositaire du Traité. J'ai le plaisir d'informer toutes les délégations qu'il sera également le dépositaire du Protocole. Nous sommes honorés par la confiance inconditionnelle que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité accordent au Kirghizistan, attitude dans laquelle nous voyons la consécration du rôle que nous jouons dans la mise en place et l'organisation de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Ma délégation tient pour conclure à confirmer que le Kirghizistan considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et qu'il s'emploie activement à préserver le Traité en s'acquittant de toutes les obligations relatives à la non-prolifération, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Kirghizistan de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon égard. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous en resterons donc là pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu mardi prochain, le 20 mai 2014, à 10 heures. Les cinq orateurs suivants y interviendront successivement : M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence ; M. Golberg, Ambassadeur du Canada, qui présentera les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les éléments susceptibles de contribuer à l'élaboration, mais non pas à la négociation, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ; M. Dengo, Ambassadeur du Costa Rica, qui nous renseignera sur les activités du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ; M. Simon-Michel, Ambassadeur de la France, qui se penchera sur les travaux de la réunion informelle d'experts des systèmes d'armes létaux autonomes qui s'est tenue dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques ; M. Vasiliev, de la Fédération de Russie, qui examinera les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 20.*